

AMI « lutte contre les inégalités de santé » FAQ au 07 juillet 2021.

Les réponses correspondent à des précisions visant à faciliter le dépôt du dossier. Seul le cahier des charges de l'AMI est opposable.

Question	réponse
Je souhaite savoir si l'AMI <i>Lutte contre les inégalités de santé</i> est ouvert tous les ans ou seulement cette année.	Pas de confirmation d'un AMI en 2022 à ce stade.
Dans l'introduction, la mesure 27 est décomposée en 7 mesures. L'AMI couvre-t-il l'ensemble de ces 7 points ?	Non, l'AMI ne couvre que le point 2 de la mesure 27 citée en introduction du cahier des charges : « Renforcer le fonds d'intervention régional pour engager des démarches de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, », les autres points feront l'objet d'autres financements (AAP, financements directs...). Notamment les AAP LHSS/ACT/LAM feront l'objet d'AAP ultérieurs.
Est-il possible de reverser une partie de la subvention à des partenaires associatifs pour la mise en œuvre du projet ?	Oui si cela correspond à la mise en œuvre d'actions en lien avec le projet. Mise en place de procédure de reversement. Il serait intéressant de faire figurer les différents intervenants dans le dossier projet
Y a-t-il un cofinancement exigé pour le projet ou un financement à 100% est-il possible ?	Un financement 100 % est possible. Des cofinancements sont également possibles.
Le projet doit-il démarrer en 2021 ?	si le projet comprend un accord de financement sur 2021, la partie du projet bénéficiant de ce financement doit démarrer en 2021, sous réserve que le projet ait été notifié courant 2021.
En recevant une subvention, sommes-nous soumis à des règles de l'ARS concernant l'attribution de marchés pour des achats supérieurs à certains montants ou sommes-nous libres de respecter nos propres procédures internes ?	le seul fait que le projet soit subventionné n'emporte pas ipso facto l'applicabilité de ces règles.
Existe-t-il un montant maximum des subventions ?	Il n'y a pas de montant indiqué dans le cahier des charges, mais il y a une enveloppe budgétaire dédiée à cet AAP (1,8millions, chiffre communiqué lors du groupe de suivi de la mesure 27 )
Existe-t-il un modèle de document pour la lettre d'intention ?	Non, c'est sur papier libre en respectant les items demandés dans le cahier des charges, et dans la limite de 6 pages, puis à adresser par mail au format PDF ou docx
Mon projet a plusieurs modalités, vaut-il mieux faire une lettre d'intention par modalité ou une lettre d'intention qui regroupe plusieurs modalités ?	Il est attendu des projets structurants à l'échelle d'un territoire. Sans s'exprimer en opportunité sur le fond du projet, il peut être plus pertinent de faire une seule lettre d'intention pour un projet multimodal.
Mon projet est prévu sur deux ans, faut-il tout de même respecter le seuil minimal de 150 000 € ?	Un budget minimum de 75 000 euros sur chaque année (2022 et 2023) est à prévoir si le projet débute au 1 <sup>er</sup> janvier 2022.